

CONCOURS DE RÉDACTEUR TERRITORIAL SESSION 2019

Rappel des conditions relatives à la demande de reconnaissance de diplôme ou de l'expérience professionnelle

Les candidats qui ne possèdent pas les diplômes requis, peuvent être autorisés à s'inscrire au concours par l'autorité organisatrice, à condition de justifier :

- soit de qualifications au moins équivalentes,
- soit d'activités professionnelles équivalentes.

(Décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes).

A cette fin, **le candidat souhaitant passer un concours externe mais ne possédant pas le diplôme requis pourra bénéficier d'une équivalence de diplôme de plein droit :**

→ *S'il satisfait à l'une au moins des conditions suivantes :*

- Soit être titulaire d'un diplôme, d'un titre de formation ou d'une attestation établie par une autorité compétente prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle de formation au moins de mêmes niveau et durée que ceux sanctionnées par les diplômes ou titres requis,
- Soit posséder une attestation d'inscription dans un cycle de formation dont la condition normale d'accès est d'être titulaire d'un diplôme ou d'un titre de formation au moins de même niveau que celui des diplômes ou titres requis,
- Soit être titulaire d'un diplôme ou d'un titre homologué, en application du décret du 09/01/1992, ou d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au même niveau que le diplôme ou titre requis,
- Soit être titulaire d'un diplôme ou titre de formation au moins équivalent, figurant sur une liste fixée, pour chaque niveau de diplôme, par un arrêté conjoint du ministre intéressé, du ministre chargé de l'éducation et du ministre chargé de la fonction publique.

ou

→ *S'il justifie de l'exercice d'une activité professionnelle reconnue comme équivalente :*

Cette expérience doit satisfaire à 3 critères :

La durée : elle doit atteindre au total de manière cumulée au moins 3 ans à temps plein. Elle peut être réduite à deux ans si le candidat justifie d'un diplôme ou titre immédiatement inférieur à celui requis. *Les périodes de formation initiale ou continue, quel que soit le statut de la personne, ainsi que les stages et les périodes de formation en milieu professionnel accomplis pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre ne sont pas prises en compte pour le calcul de la durée d'expérience requise.*

La catégorie socio-professionnelle : cette expérience doit relever de la même catégorie socio-professionnelle que celle de la profession à laquelle donne accès le concours.

Niveau et nature : cette expérience, salariée ou non, doit être comparable par son niveau et sa nature à celle à laquelle donne accès le concours.

Rappel important :

Une demande d'équivalence ne dispense en aucun cas des démarches d'inscription au concours.

La demande d'équivalence est à effectuer au moment de l'inscription au concours.

La demande d'équivalence de diplômes sera appréciée par l'autorité organisatrice du concours.

Toute décision favorable n'est valable que concernant le concours pour lequel est instruit le dossier de demande d'équivalence.

**PIECES A FOURNIR PAR LE CANDIDAT
A L'APPUI D'UNE DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME
(intercalaire n°3)**

Les pièces ci-dessous doivent impérativement être jointes par le candidat, en fonction de sa situation, dans le cadre d'une demande d'équivalence de diplôme.

Documents à fournir au plus tard le 28 MARS 2019 (date de clôture des inscriptions)

1- CANDIDATS POUVANT BENEFICIER D'UNE EQUIVALENCE AU TITRE D'UNE AUTRE QUALIFICATION

FOURNIR :

- la présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le candidat.
- ET**
- une copie du diplôme, titre ou attestation établie par une autorité compétente prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle de formation au moins de même niveau et durée que ceux des diplômes ou titres requis.
 - **ou** une copie de l'attestation d'inscription dans un cycle de formation dont la condition normale d'accès est d'être titulaire d'un diplôme ou titre au moins de même niveau que celui des diplômes ou titres requis.
 - **ou** une copie du diplôme ou titre homologué ou d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP, classé au moins au même niveau que le diplôme ou titre requis.
 - **ou** une copie du diplôme ou titre au moins équivalent figurant sur une liste fixée, pour chaque niveau de diplôme, par arrêté ministériel.

2- CANDIDATS JUSTIFIANT D'AU MOINS TROIS ANS D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES

FOURNIR :

- la présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le candidat,
- une copie des contrats de travail et des certificats de travail délivrés conformément à l'article L.122-16 du Code du travail ou, à défaut, de tous les bulletins de salaire précisant, pour chaque activité, la nature et la durée de l'activité professionnelle exercée,
- tout autre document permettant de justifier la nature et la durée de l'activité professionnelle du candidat (profil de postes, enregistrement au Registre du Commerce ou extrait Kbis, déclaration Urssaf, copie de déclaration fiscale énonçant le statut...). Documents traduits le cas échéant en français par un traducteur agréé,
- si possible, tout document permettant d'identifier, pour chaque activité professionnelle, la catégorie socio-professionnelle (CSP) correspondante (copie de la convention collective, copie du contrat de travail s'il mentionne la CSP...).

3- CANDIDATS TITULAIRES D'UN TITRE OU DIPLOME IMMEDIATEMENT INFERIEUR A CELUI REQUIS ET JUSTIFIANT D'AU MOINS DEUX ANS D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES

FOURNIR :

- la présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le candidat,
- une copie du diplôme ou titre immédiatement inférieur à celui requis,
- une copie des contrats de travail et des certificats de travail délivrés conformément à l'article L.122-16 du Code du travail ou, à défaut, de tous les bulletins de salaire précisant, pour chaque activité, la nature et la durée de l'activité professionnelle exercée,
- tout autre document permettant de justifier la nature et la durée de l'activité professionnelle du candidat (profil de postes, enregistrement au Registre du Commerce ou extrait Kbis, déclaration Urssaf, copie de déclaration fiscale énonçant le statut...),
- si possible, tout document permettant d'identifier, pour chaque activité professionnelle, la catégorie socio-professionnelle (CSP) correspondante (copie de la convention collective, copie contrat de travail s'il mentionne la CSP...).

**4- CANDIDAT AYANT BENEFICIE D'UNE EQUIVALENCE DE DIPLOME(S)
POUR LE MEME CONCOURS OU POUR TOUT AUTRE CONCOURS
POUR LEQUEL LA MEME CONDITION DE QUALIFICATION EST REQUISE**

FOURNIR :

- la présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le candidat,
- une copie de la décision favorable d'équivalence de diplôme(s) délivrée par une autorité compétente pour un même concours ou pour tout autre concours pour lequel la même condition de qualification est requise.

LES CANDIDATS TITULAIRES D'UN TITRE OU DIPLOME ETRANGER OBTENU DANS UN AUTRE ETAT QUE LA FRANCE doivent fournir une copie du titre ou diplôme étranger, une copie de l'attestation de niveau de diplôme étranger délivrée par la Délégation Académique des Relations Européennes et Internationales et à la Coopération (service relevant du Ministère de l'Education Nationale), **ainsi qu'une traduction du titre ou diplôme**, par un traducteur assermenté, lorsqu'il est rédigé dans une autre langue que le français.

Adresse du Centre ENIC – NARIC France

Demande à effectuer en ligne

Tél. 01 45 07 63 21 ou 01 45 07 63 10 – Courriel : enic-naric@ciep.fr – Site Internet : www.ciep.fr

DEMANDE D'EQUIVALENCE AU TITRE D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES EXERCEES

Le candidat doit justifier de l'exercice d'une activité professionnelle salariée ou non salariée dans une profession comparable par sa nature et son niveau à celle à laquelle le concours permet l'accès

CONCOURS EXTERNE POUR LEQUEL LA DEMANDE EST PRESENTEE : REDACTEUR TERRITORIAL – SESSION 2019

NOM et prénom du candidat :

certifie l'authenticité des informations fournies dans ce document :

EMPLOYEUR (désignation, adresse, téléphone, code NAF ou APE)	SERVICE D'AFFECTATION	INFORMATIONS RELATIVES AUX EMPLOIS OCCUPES PAR LE CANDIDAT				
		Intitulé de l'emploi et niveau de qualification nécessaire pour l'occuper	Catégorie socio- professionnelle correspondante (si possible)	Période d'emploi (date de début et date de fin)	Temps de travail dans l'emploi et durée légale du travail dans l'entreprise ou l'administration	Nature des activités exercées (principales missions, responsabilités confiées, réalisations, publics visés, outils ou méthodes employés)

Fait le :

Signature du candidat :

Maison des collectivités
Parc Tertiaire Cérés
21 rue Ferdinand Buisson, Bât. F
53810 CHANGÉ

Tél : **02 43 59 09 09**
Fax : 02 43 53 16 74
Mail : cdg53@cdg53.fr

www.cdg53.fr